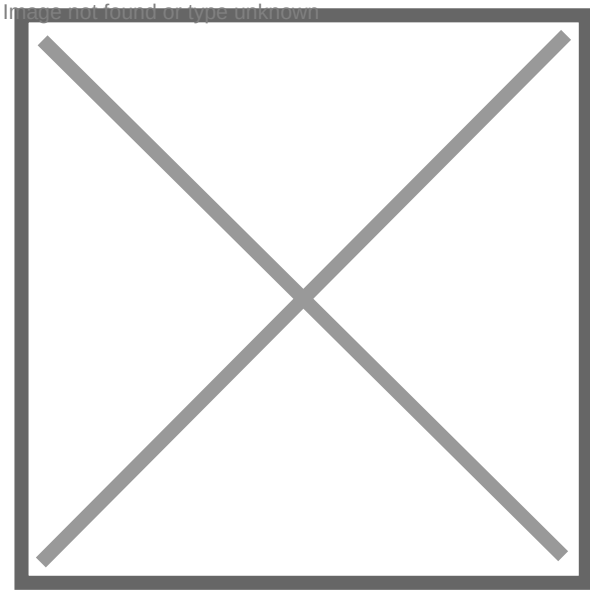




Suspition de harcèlement moral suite a des arret maladie

Par **laurent**, le **12/06/2008** à **11:29**

bonjour, rn rn voila trois moi que je suis en arret de travail pour des probleme de dos. rn au debut je contacter mon employeur pour lui signaler que je ne srait pas present au travail car je ne peut me levez donc pendant un moi tous aller bien il me parler correctement j'en ete meme tres content car un tres bon dialogue s'etait instorer. rn ensuite donc au coup de telephone suivant donc je le previent que cela ne vas pas mieux et que je suis hospitaliser pour un probleme de dos chose normal que je le previent. rn de la il me parle un peu et froidement . puis d'un seul coup il me dit que je lui raconte des connerie et que je n'ai pas de probleme de dos mais des probleme a la tete en me disant "que je suis fou" tous sela sans me dire que s'ete pour rire ou autre est ete tres sincere en le disant. rn de plus il faut savoir qu'il ma fait passer a la medecine du travail pour voir si j'etait apte a reprendre le travail et de la la medecine du travail lui demande de me mettre en mi-temps therapeutique donc pas de probleme il me la accorder et une semaine apres pas de bol sa recomence donc arret et hospit. donc la je decide de lui en informer que par l'avis d'arret de travail vu la derniere conversation que l'on a eu . rn un mois apres je telephone a la secu pour savoir si il ont effectuer un remboursement donc jusque la tous vas bien . rn et la la scu me dit non car nous avons reçu aucun document de la part de votre employeur donc la je me decide a le contacter et rebellote ou vous ete malade de la tete vous n'avez pas de probleme de dos et je vous le reedit c'est dans la tete . rn de quel droit peut il parler comme ca et je voudrait savoir si cela fait parti du harcèlement moral? rn je vous remercie de votre reponse et faite vite car la je n'en peut plus je n'ai meme plus envie de reprendre mon poste dans l'entreprise.